COMMUNE

CRECY-LA-CHAPELLE

Place Michel Houel

77580 CRECY-LA-CHAPELLE

LE PROJET EDUCATIF

2020 – 2026

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce code prévoit, dans son article L. 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi. Le décret n° 2006-923 du 26 Juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 septembre 2006).

La nouvelle municipalité a décidé de poursuivre son engagement avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique éducative, en cohérence avec le territoire, et en co-construisant avec les différents partenaires locaux (parents, élus, équipes éducatives, équipes d'animations et associations) un Projet Educatif Territorial pour la Rentrée 2021.

Le Projet Educatif traduit un engagement permettant de fixer les priorités, les principes éducatifs, les orientations et les moyens (humains, matériels et financiers) à mobiliser dans sa mise en œuvre.
Il sera transmis aux directeurs d'établissements et équipes pédagogiques afin de mettre en commun les projets sur l'ensemble des accueils organisés. Les équipes pourront donc intervenir dans le processus éducatif en complémentarité de l'éducation et sur tous les temps de l'enfant.

L'Organisateur :

Les accueils périscolaires sont gérés par la Mairie de CRÉCY-LA-CHAPELLE. Ils comprennent les services suivants :

- **L'Accueil Périscolaire** accueillant les enfants de l'école maternelle et élémentaire de notre commune,

- **L'Accueil Périscolaire des mercredis** accueillant les enfants de notre commune ainsi que les enfants des communes ayant signé une convention avec notre commune,

- **L'Alsh : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (toutes les vacances scolaires sauf pour la période de Noël)** accueillant les enfants de notre commune ainsi que les enfants des communes ayant signé une convention avec notre commune,

- **Le Service animation sur la pause méridienne** accueillant tous les enfants inscrits dans nos écoles.

<u>Les Grandes Orientations</u> : Education / Culture / Social

SOMMAIRE

I/ Les Orientations de nos accueils de loisirs

II/ Les Objectifs de l'équipe éducative

III/ L'équipe éducative

IV/ Les moyens
- A/ Lieux d'accueil
- B/ Public accueilli
- C/ Equipe animation

V/ Fonctionnement
- A/ Les horaires d'ouverture et lieux d'accueil
- B/ Les inscriptions
- C/ La restauration
- D/ Les tarifs

VI/ Budget Annuel
- A/ Budget principal prévisionnel
- B/ Budget annexe prévisionnel

VII/ Actions Transversales
1- Avec les équipes pédagogiques des écoles
2- Avec les parents, voire les enfants
3- Avec les prestataires (restauration scolaire en particulier)
4- Actions intergénérationnelles
5- Actions inter-centres
6- Partenariats

VIII/ L'évaluation

I / LES ORIENTATIONS DE NOS ACCUEILS DE LOISIRS :

Reconnaissance à l'enfant :

- Le droit à la différence
- Le droit de s'exprimer
- Le droit d'être reconnu
- Le droit de créer

Mais aussi demande à l'enfant le respect de tous les devoirs qu'implique la vie en société :

- Respect d'autrui,
- Respect des biens mis à sa disposition.

Dans ce but, les accueils périscolaires et de loisirs doivent :

- Faire en sorte que ces temps d'accueil soient une coupure dans le rythme scolaire par le respect de la notion de plaisirs, de bien-être, d'échanges, de loisirs, d'épanouissement et de vacances,
- Mettre en place des moyens de découverte, d'apprentissage par la créativité et le jeu, de façon à favoriser l'imagination et les rêves
- Permettre aux enfants de développer un esprit de solidarité et de tolérance
- Apprendre la vie en collectivité tout en respectant l'individualité de chacun (dans leur culture, leur milieu social et aussi dans leurs difficultés)
- Maintenir le lien intergénérationnel avec les séniors, la maison de retraite.

Accueil personnalisé des enfants en situation de handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les temps de loisirs périscolaires représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs. Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.
Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante des objectifs pédagogiques du centre de loisirs et des accueils périscolaire de la commune.

II / LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE EDUCATIVE

L'éducation doit favoriser le développement chez l'enfant, de l'esprit de responsabilité envers lui-même comme envers autrui, la connaissance de l'autre, le plaisir de bien faire. Les objectifs de l'équipe éducative seront donc :

- Assurer la sécurité physique, matérielle, morale et affective des enfants
- Apprendre la vie en collectivité, le respect de l'environnement et de son prochain et à s'intégrer dans la société
- Favoriser des espaces de jeux, des expériences nouvelles enrichissantes
- Éveiller la curiosité et le besoin d'apprendre
- Faciliter la socialisation des enfants
- Favoriser l'accès à la citoyenneté,
- Favoriser la prise d'initiative, d'autonomie et de responsabilités
- Respecter, en toutes activités, les possibilités propres à chacun
- Valoriser l'imaginaire et la créativité des enfants de manière active et responsable
- L'accompagnement spécifique des publics atteints de troubles de la santé ou de handicaps

- Et cela, tout en respectant le rythme de vie de chacun

III / L'EQUIPE EDUCATIVE

L'équipe répond aux textes et arrêtés émanant du Ministère de la Jeunesse et des Sports :
Sur les temps Alsh :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- Un directeur

Sur les temps Périscolaires :

- Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
- Un directeur

Pour mener à bien les actions, l'encadrement est assuré par les directeurs qui possèdent entièrement ou partiellement le BAFD et des animateurs titulaires du BAFA.
La formation continue doit permettre d'avoir un encadrement avec un personnel compétent et de qualité.

Les temps de réunion, préparation, coordination et bilan sont eux aussi très importants.

Pour assurer une action cohérente et permettre un travail de qualité, l'équipe éducative s'appuie sur un projet pédagogique qu'elle devra élaborer chaque année.

Les animateurs doivent être autonomes et responsables dans les missions qui leurs sont confiées.

Les animateurs et le personnel de service se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement pour les enfants, mais aussi en direction des personnes extérieures au groupe.

Le respect du matériel et des locaux s'inscrit nécessairement dans les objectifs d'une éducation globale.

IV / LES MOYENS

A/ Lieux d'accueil

L'ALSH est une structure séparée en 2 secteurs : la maternelle et l'élémentaire.

1) Maternelle

Les enfants de moins de 6 ans sont accueillis sur le site maternel au 10 route de la chapelle.
Les locaux sont adaptés aux enfants de moins de 6 ans et la capacité est de 69 enfants.

Ce site est composé de trois salles d'activités :

- 1 salle d'accueil qui est aussi la salle des enfants en petite section
- 1 salle pour les enfants de moyenne section où se situe une tisanerie
- 1 salle pour les enfants en grande section qui peut aussi aménagée en dortoir selon les effectifs

- Un extérieur est également à disposition des enfants.

L'école maternelle « Les Promenades » au 7/9 Rue de la chapelle est également utilisée pour l'accueil des enfants :

- La salle de motricité sert pour les activités physiques et de développement corporel
- Le dortoir est utilisé le mercredi pour les petites sections et autres enfants qui souhaitent faire la sieste
- La cour de l'école utilisée pour son espace intéressant et le jeu fixe adapté aux enfants de 6 ans et moins
- La restauration pour les maternelles et élémentaires sur les mercredis.

2) Elémentaire

Les enfants de 6 ans à 11 ans sont accueillis dans les locaux de l'école élémentaire « Eau Vive » (1 rue de la chapelle).

Structure adaptée aux enfants de 6 ans à 11 ans et plus.
Capacité d'accueil : 130 enfants.

Composée de 3 salles d'activités :

- 1 hall d'accueil
- 1 salle consacrée au groupe « Arc en ciel » (CP/CE1)
- 1 salle consacrée au groupe « Poséidon » (CE2/CM1/CM2)
- 1 salle de musique
- Un bureau partagé entre les directeurs et les animateurs
- Un extérieur est également à disposition des enfants
- Un espace potager.

L'accueil étant dans le même bâtiment que **le groupe scolaire dit « Eau Vive** », les enfants de l'accueil utilisent selon les projets : la bibliothèque, le gymnase ainsi que la restauration pour le goûter.

B/ Public accueilli

Accueil périscolaire matin :

Maternels (- de 6 ans) **: 32 enfants** accompagnés par 4 animateurs.
Élémentaires (+ de 6 ans) : **56 enfants** accompagnés par 4 animateurs.

Accueil périscolaire soir :

Maternels (- de 6 ans) **: 50 enfants** accompagnés par 4 ou 5 animateurs.
Élémentaires (+ de 6 ans) : **70 enfants** accompagnés par 4 ou 5 animateurs.

Mercredi :

Maternels (- de 6 ans) **: 40 enfants (max)** accompagnés par 4 ou 5 animateurs.
Élémentaires (+ de 6 ans) : **60 enfants (max)** accompagnés par 4 ou 5 animateurs.

A noter que le nombre d'animateurs est fixé en fonction des effectifs.

Accueil d'enfants en situation de handicap :
Il est important de se rappeler qu'un enfant porteur de handicap, présentant un trouble du comportement qui peut être physique ou psychologique, ou avoir une allergie, EST un enfant avant tout. Il a les mêmes attentes que tout autre enfant à travers les activités et projets d'animation proposés.
Pour chaque enfant accueilli, l'équipe d'animation est informée et sensibilisée. Un ou deux animateurs, en fonction du nombre, sont embauchés pour leur prise en charge.
Pour les Plans d'Accueils Individualisés (PAI), l'équipe d'animation est informée et sensibilisée permettant la gestion des procédures à suivre selon les ordonnances médicales.
Le directeur est en lien constant avec les familles, les enseignants et les intervenants extérieurs afin d'aborder et d'assurer le suivi et le bien-être du public accueilli.

C/ Equipe animation

Dans le but d'apporter des repères aux enfants, parents et partenaires, les animateurs sont référents de secteurs et de groupes d'enfants.

Elle est constituée de :

- un directeur, titulaire du BAFD
- un directeur adjoint, titulaire du BAFA et formation en cours pour le BAFD
- un second directeur adjoint, titulaire du BAFD
- Et une équipe d'animateurs diplômés ou pas, qui évolue chaque année en fonction des effectifs.

Les agents titulaires :

Nom Prénom	Secteur	Rôle	Diplôme
Amandine Médinger	Maternel / Elémentaire	**Directrice ALSH et périscolaire**	Adjoint d'animation 1ère classe BAFD
Roseline Rifflet	Maternel	**Directrice adjointe** attachée au secteur maternel Référente petites sections	BAFD
Sandra Simon	Maternel	Référente moyennes-grandes sections **Assistante Sanitaire**	BAFA
Lydia Simon	Maternel	Animatrice secteur maternel	ATSEM
Elsa Czajkowski	Élémentaire	**Directrice adjointe** attachée au secteur élémentaire	BAFA et BAFD en cours
Kevin Kiendy	Élémentaire	Animateur Secteur élémentaire	BAFA +titularisation en cours
La structure accueille occasionnellement des stagiaires et des élèves en école d'ASSP en stage conventionné.			

V / FONCTIONNEMENT

Sous la responsabilité de la municipalité, les enfants sont pris en charge et amenés dans les différents établissements scolaires de la ville selon l'heure d'ouverture de l'école.

A/ Les horaires d'ouverture et lieux d'accueil :

L'amplitude horaire d'ouverture correspond aux attentes des parents :

L'Accueil périscolaire du matin se fait sur chaque secteur *de **7h30 à 8h45**.*
*les enfants sont accueillis à l'école élémentaire « Eau Vive » au 1 rue de la chapelle
*les enfants de l'école maternelle sont accueillis sur le site de l'Alsh Maternel situé au 10 route de la Chapelle. A 8h25, ils rejoignent l'école maternelle pour l'ouverture de 8h35.

Accueil périscolaire du soir élémentaire *de **16h30 à 19h00** à l'école l'Eau Vive.*
Ils restent sur place, où ils prennent leur goûter au réfectoire et rejoignent ensuite les salles d'activités.

Accueil périscolaire du soir maternel *de **16h30 à 19h00** sur l'ALSH Maternel.*
A 16h30, les maternelles prennent leur goûter dans le réfectoire de leur école maternelle puis vers 17h00, ils transitent pour rejoindre leurs locaux sis 10, route de la Chapelle.

Accueil périscolaire du mercredi de *7h30 à 19h00 :* *sur les deux secteurs (élémentaire et maternelle) sauf pour les accueils des parents*
Les accueils matin et soir se font sur **un seul et même secteur** : l'ALSH Maternel au 10 rue de la chapelle.
Pour le matin de ***7h30 à 9h00***, et le soir de ***17h00 à 19h00****.*

Accueil de Loisirs (vacances scolaires)
Les accueils matin et soir se font sur **un seul et même secteur**, l'ALSH Maternel.
Pour le matin de ***7h30 à 9h00***, et le soir de ***17h00 à 19h00****.*

L'accueil du matin (mercredi et vacances scolaires) s'effectue de manière échelonnée de 7h30 à 9h00 à l'accueil de loisirs maternel (10 rue de la chapelle) pour tous les enfants.
A partir de 9h30, les élémentaires basculent sur l'école « l'Eau Vive » et les maternelles restent sur place.

B/ Les inscriptions :

Un logiciel d'inscriptions est à la disposition via « Le Portail Famille ».
Les inscriptions se font en début de mois pour le mois en cours afin que les animateurs puissent adapter les activités et l'équipe encadrante en fonction des effectifs.
Les enfants peuvent éventuellement être accueillis ponctuellement dans le respect des taux règlementaires d'encadrement.
La facturation se fait à l'avance.
Un règlement intérieur relatif au fonctionnement est rédigé et les familles peuvent trouver toutes les informations Via le Site de la Mairie et Facebook.

C/ La Restauration :

Les repas préparés par un prestataire extérieur (en liaison froide) se prennent dans le réfectoire de la maternelle.
Les mercredis scolaires, les repas sont pris sur le site de l'école maternelle et en deux services. Les maternels à 11h30 et les élémentaires à 12h30.
Les animateurs déjeunent avec leur groupe ce qui permet un contact convivial.

13h30 : temps calme qui sera suivi d'une sieste pour les petits. Le temps calme après le repas permet aux enfants de se détendre et de se reposer s'ils le désirent.

D/ Les tarifs :

ACCUEIL PERISCOLAIRE (incluant le goûter)

Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition	1 enfant à charge			2 enfants à charge			3 enfants ou + à charge		
	matin 7h30	Soir 18h	Soir 18h/19h	matin 7h30	Soir 18h	Soir 18h/19h	matin 7h30	Soir 18h	Soir 18h/19h
De 0 à 19000 €	2,10	3,25	1,60	1,80	2,80	1,40	1,60	2,45	1,20
De 19 001 à 39 000 €	2,25	3,40	1,75	1,90	2,90	1,50	1,70	2,55	1,30
Plus de 39 001 €	2,35	3,50	1,85	2,00	3,00	1,60	1,80	2,65	1,40
Hors communes	2,45	3,60	1,95	2,45	3,60	1,95	2,45	3,60	1,95
Dépassement après 19h	10,00								

CENTRE DE LOISIRS ET MERCREDIS (incluant le goûter)

Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition reçu	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge
	€/jour	*€/jour*	*€/jour*
De 0 à 17 000 €	3,90	3,80	3,40
De 17 001 à 24 000 €	7,50	6,40	5,15
de 24 001 à 30 000€	9,45	8,65	7,70
de 30 001 à 35 000€	12,15	10,55	9,25
de 35 001 à 46 000€	14,50	13,10	12,10
de 46 001 à 69 000€	19,70	18,10	16,80
plus de 69 000€	24,50	23,10	21,60
communes avec convention	16,00	16,00	16,00
commune sans convention	37,60	37,60	37,60

Ces tarifs ont été appliqués à la rentrée 2020 et sont revus chaque année
Concernant la restauration scolaire, une action « cantine à 1€ » sur le dernier trimestre 2020/2021 est prévue par le service des affaires sociales afin d'aider les familles en difficultés.

VI / LE BUDGET ANNUEL

A/ Budget principal prévisionnel :

Le directeur est associé à l'élaboration du budget prévisionnel.

Le budget définitif est présenté au directeur puisqu'il représente un des outils de travail pour l'équipe. Il comporte des postes fixes (frais de fonctionnement) et des lignes concernant les activités telles que l'achat de matériel éducatif, les sorties, les intervenants, ainsi que l'alimentation relative aux goûters et aux fêtes.
Les lignes budgétaires, en prise directe avec la vie du centre, sont gérées par le directeur, dans la limite du budget alloué.
Le directeur rend compte à l'organisateur régulièrement de l'état des dépenses.

DEPENSES				
Art/chap		ALSH	PERISCOLAIRES	TOTAL
011	**Charges générales**	**60 520**	**79 830**	**140 350**
012	**Charges de personnel**	**123 940**	**170 140**	**294 080**
TOTAL		**184 460**	**249 970**	**434 430**

B/ Budget annexe prévisionnel :

Ce budget prévisionnel annuel est prévu afin de garantir un accueil de qualité aux enfants porteurs de handicap.
Actuellement :

- 6 enfants ayant un dossier MDPH et allocataire de l'AEEH
- 1 enfant ayant un dossier MDPH SESSAD

DEPENSES				
Art/chap		ALSH	PERISCOLAIRES	TOTAL
011	**Charges générales**	**75,00**	**75,00**	**150,00**
	Formations	500,00	500,00	**1 000,00**
012	**Charges de personnel**	**11 463,27**	**19 148,87**	**30 612,13**
	Formations	**500,00**	**500,00**	**1 000,00**
TOTAL		**12 038,27**	**19 723,87**	**31 762,13**

VII / LES ACTIONS TRANSVERSALES

1- Avec les équipes pédagogiques des écoles :

Harmonisation entre temps scolaire, périscolaire & extrascolaire Concertation avec les équipes pédagogiques des deux établissements scolaires de notre commune.
Les ateliers proposés à l'ALSH s'inscrivent dans un enrichissement, un approfondissement des acquis scolaires notamment en matière culturelle, artistique, sportive, sociale, environnementale et dans le cadre du développement durable et la transition écologique.

Les activités périscolaires devront tenir compte du rythme quotidien imposé à l'enfant : école, restauration scolaire, étude surveillée
Trouver une meilleure cohérence des différents temps fondamentaux de l'enfant : familles, les accueils périscolaires et de loisirs, école
Transmission des projets pédagogiques d'écoles au directeur des ALSH

2- Avec les parents voire les enfants / La parentalité :

L'équipe de direction des accueils de loisirs a la charge de présenter le projet pédagogique, en conformité avec le Projet Educatif :
- La participation des enfants
- Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants : dans ce contexte, ils doivent être soutenus, informés, incités, pour être en mesure de jouer leur rôle.

Associer et coopérer avec les parents est impératif pour une meilleure cohérence éducative, de créer du lien par l'échange entre parents et avec des acteurs éducatifs.
En parallèle et outre le travail constant d'information des familles, une réflexion plus globale sur la parentalité devra être menée. Cette thématique transversale doit être source d'actions et d'initiatives en direction des parents, avec l'aide éventuel de partenaires.

3- Avec les prestataires (restauration scolaire en particulier) :

Les structures municipales participent à des degrés divers à l'épanouissement des enfants. Les agents de la restauration et les animateurs auront la charge de proposer aux enfants des interactions et diverses activités afin d'éveiller l'intérêt des enfants

Exemples : Proposer des menus équilibrés et variés, des animations autour de l'équilibre alimentaire, organiser des repas à thème, sensibilisation au gaspillage alimentaire, le recyclage des déchets.

4- Actions intergénérationnelles :

Le rôle et l'implication des parents, des grands-parents
Actions avec les résidents de la maison de retraite
Actions avec la population

5- Actions inter-centres :

Développement de partenariat avec les autres accueils de loisirs :

- Temps d'échange permettant de créer une dynamique, tant pour les enfants que pour les équipes d'encadrement, des rencontres et la convivialité (exemple : le push car)

6- Partenariats :

Le développement de partenariat et en réseau est essentiel pour assurer une qualité d'intervention des pratiques auprès des enfants et des familles.
Il permet aussi de ne pas se centrer sur soi-même, d'élargir ses connaissances et compétences.
Le service des affaires sociales est tout aussi important afin d'accompagner les familles en difficultés et pour un éventuel soutien à la parentalité et/ ou avec des prestataires extérieurs.

Le développement de partenariat avec les commerçants locaux et extérieurs, surtout dans le cadre de projets basés sur l'Entraide, l'écologie, le développement durable, est tout aussi important.
Les projets pédagogiques devront intégrer une démarche constante de recherche de partenariat et de réseau : les écoles et les parents d'élèves seront les principaux partenaires. Les associations et autres acteurs de la vie locale seront eux aussi sollicités.
Par ailleurs, notre commune est partenaire de la Caisse d'Allocation Familiale de Seine et Marne dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance.

VIII / L'EVALUATION

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'inscrits
- Nombre de participants

Indicateurs qualitatifs :

- Connaissances
- Compétences
- Comportement (respect des règles de jeu, du matériel mis à disposition…)
- Epanouissement et Bien être de l'enfant